

JOURNEE NATIONALE D'HOMMAGE AUX VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME

Mercredi 11 mars 2026

Monument aux Morts départemental

10h45 Réunion de mise au point du déroulement de la cérémonie
(Délégation Militaire Départementale, ONaCVG, Comité d'entente et de coordination, Mairie de Perpignan)

Mise en place des invités :

Victimes d'actes de terrorisme du département, dans l'espace qui leur est réservé.

11h00 Accueil de M. le Préfet par Mmes et M. les Parlementaires,
Mme la Présidente du Conseil Régional ou son représentant,
Mme la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant,
M. le Maire de Perpignan ou son représentant,
M. le Délégué Militaire Départemental,
M. le Directeur de l'ONaCVG et M. le Président du Comité d'Entente.

11h05 Mise en place devant le monument aux Morts départemental

Remise des médailles aux victimes d'actes de terrorisme présentes

Lecture de textes ou de poèmes par des élèves

Dépôt de gerbes par :

- M. le Maire ou son représentant
- Mme la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant
- Mme la Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- Mmes et M. les Parlementaires
- M. le Préfet, accompagné par le(s) représentant(s) des victimes d'actes de terrorisme

Sonnerie aux Morts

Minute de silence

Marseillaise

Salut aux Porte-Drapeaux

Salut aux récipiendaires et victimes présentes

11h30 Fin de la cérémonie